



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

HAUTE-SAVOIE



MAIRIE DE MEGEVE

Catherine JULLIEN-BRECHES
185 ROUTE DU JAILLET
74120 MEGEVE

Direction : Création, Reprise, Transmission et Etudes
Ref : AM/BB/SDL/ML/JB
Affaire suivie par : Jordan BRANGEON
A l'attention de : Catherine JULLIEN-BRECHES

Annecy, le 05 mai 2021

Objet : Droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds commerciaux et baux commerciaux

Madame Le Maire,

Vous avez transmis, pour avis, à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes, le projet de délibération visant à modifier le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, afin de l'adapter à la réalité de la situation économique et commerciale actuelle du territoire. Nous saluons l'initiative qui permettra de consolider le tissu économique local.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes a été associée, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, en amont de votre projet, à la définition du périmètre de sauvegarde.

A ce jour, votre commune compte **230 établissements artisanaux** :

- 32 du secteur de l'alimentation
- 95 du bâtiment
- 21 de la production
- 82 de services

L'étude menée conjointement avec la CCI Haute-Savoie en 2018, montrait une **faible évolution du tissu économique et une tendance au repli des activités de commerce et d'artisanat de détail** depuis 10 ans. Sur la période 2011-2021, **cette tendance se maintient pour les activités artisanales**. Le tissu artisanal évolue de seulement 11% sur cette période et les activités de détail sont en recul.

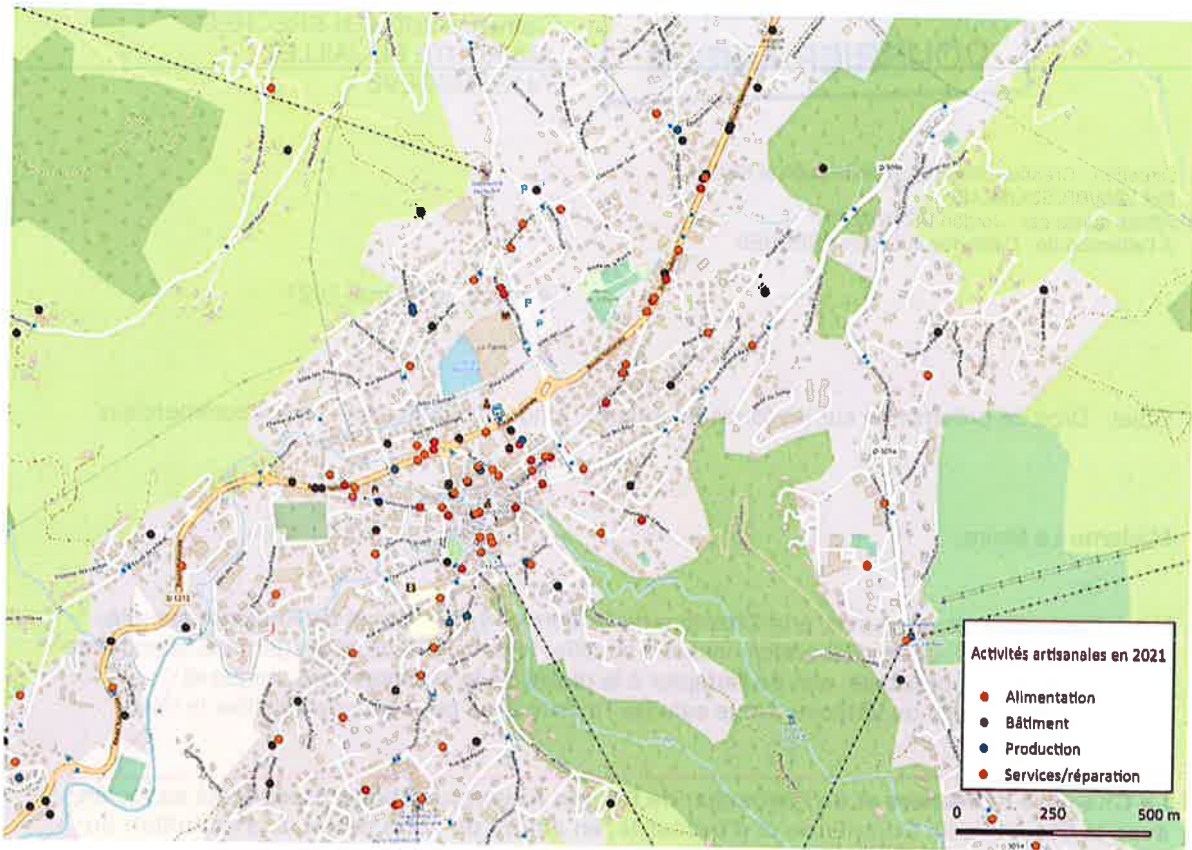
CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ANNECY

28 avenue de France - BP 2015
74011 Annecy Cedex

04 50 23 92 22 • contact@cma74.fr • cma-74.fr

Localisation des activités artisanales sur la commune



En analysant en détail l'évolution des activités artisanales depuis 2011, **ce sont les activités de commerces et services à vitrine** (et notamment les commerces de quotidienneté comme mentionné dans votre rapport), **que l'on retrouve traditionnellement dans les centralités, qui sont en recul**. Au contraire, les autres secteurs sont en hausse, et notamment l'hébergement-restauration ainsi que les services.

Secteurs	2011	2021	Evolution
Agriculture	1	2	100%
Commerce et services à vitrine	90	83	-8%
Construction	75	76	1%
Hébergement et restauration	8	17	113%
Industrie	11	14	27%
Services	23	38	65%
Total	208	230	11%

Cette tendance de recul des activités de commerces et services à vitrine, croisée avec les attentes des usagers de la commune qui souhaitent plus de commerces de proximité (*Quel positionnement économique pour Megève ? – CCI/CMA, 2018*), justifie la nécessité de protéger le linéaire commercial et de le maintenir.

Par ailleurs, le coût du foncier, extrêmement élevé à Megève, est un réel frein à l'implantation des activités. C'est notamment le cas pour beaucoup d'activités artisanales qui n'ont que peu de moyens et pour qui les charges liées à l'implantation sont trop importantes. Dans ce cadre, le droit de préemption commercial est une nécessité pour maintenir la diversité du linéaire commercial et éviter la tertiarisation de l'économie. **Défini comme tel, le périmètre de sauvegarde englobe tous les secteurs de la commune dans lesquels le commerce de proximité a vocation à être maintenu (front de neige) ou développé (cœur de bourg).**

Compte tenu des éléments versés au dossier, La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes, sensible à la préservation des activités artisanales de proximité, **valide le périmètre de sauvegarde défini.**

Je vous prie d'agréer, Madame Le Maire, mes salutations distinguées.


Alain MOSSIERE
Président

